

Envoyé en préfecture le 30/08/2023

Reçu en préfecture le 30/08/2023

Publié le 30/08/2023

ID : 001-200070118-20230829-DEL\_23\_08\_29\_09-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 29 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 août et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 23 août 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

**Nombre de Conseillers :**

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 25**

**Représentés : 6**

**Absents : 11**

Étaient absents : Mme Patricia CHMARA (pouvoir à M. Jean-Claude DESCHIZEAUX), M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME (pouvoir à Mme Marie-Jeanne VERCHERAT), Mme Marianne MORSLI, Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES (pouvoir à Mme Claude CLEYET-MARREL), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE), M. Dominique VIOT  
Secrétaire de séance : Mme Fabienne GIMARET

### **N°2023/08/29/09 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022 et la délibération n°2023/05/30/24 du 30 mai 2023 attribuant des délégations au président ;

**Le Conseil Communautaire,**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

#### **N°2023/53 – Conventions de formation professionnelle avec UDSP de l'Ain**

Considérant le besoin en formation continue en Prévention et Secours Civiques de niveau 1 des agents de VisioCrèche, de la Micro-crèche "Ma P'tite Maison" et des Relais Petite Enfance VisioRelais et SaôneRelais,

Vu les propositions de conventions de formation professionnelle de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP) de l'Ain, Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1 :

Il est décidé de signer deux conventions de formation professionnelle avec l'UDSP de l'Ain pour permettre la formation continue en Prévention et Secours Civiques de niveau 1 de 10 agents de VisioCrèche d'une part, de 4 agents de la Micro-crèche "Ma P'tite Maison", 4 agents de VisioCrèche et les 2 animatrices des Relais Petite Enfance VisioRelais et SaôneRelais d'autre part, le 21 août 2023 de 9h à 12h.

Article 2 :

Il est précisé que cette formation d'une durée d'une demi-journée pour chaque session, soit 6 heures au total, sera réalisée pour un montant total de 540 € TTC.

#### **N°2023/54 – Marché Subséquent n°2 (opération Rue de l'Industrie à Montmerle/Saône) – Accord cadre relatif aux travaux d'aménagement pour la réalisation d'un cheminement modes doux**

Vu la délibération n°2022/03/29/49 du conseil communautaire du 29 mars 2022, autorisant la signature d'un accord-cadre mixte avec montant maximum, ainsi que l'ensemble des bons de commandes et marchés subséquents se rapportant à cet accord-cadre, relatif à des travaux d'aménagement pour la réalisation d'un cheminement modes doux, avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST.

Vu l'avis favorable de la commission économie du 18 janvier 2023 validant l'inscription de l'opération au budget 2023

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Un marché subséquent n°2 est signé, pour notification à l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est, concernant la réalisation d'un cheminement modes doux Rue de l'Industrie à Montmerle-sur-Saône, selon les modalités de l'accord-cadre qui a été notifié à l'entreprise le 05/04/2022 et suivant les prix unitaires détaillés au BPU « après négociation » remis avec l'offre.

Le montant estimatif des travaux est de l'ordre de 350 000 € HT.

Le quantitatif des travaux à exécuter sera confirmé par l'émission de Bons de commandes – Ordres de Services.

Article 2:

L'accord-cadre prévoit que le montant total de l'ensemble des bons de commande et marchés subséquents (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de 800 000 € HT.

Le montant cumulé des prestations (travaux) confiées dans le cadre des marchés subséquents n°1 à n°2, s'élève à ce jour à 642 527,20 € H.T. (d'après les BC du MS 1 et le DQE du MS 2).

**N°2023/55 – Marché Subséquent n°3 – transport des élèves de 9 écoles primaires (secteur Sud) à destination du Jardin des Sports à MONTCEAUX - Lot n°1 (Elèves d'écoles primaires à destination d'un équipement sportif) – Accord cadre relatif au SERVICE DE TRANSPORT D'ELEVES (procédure formalisée)**

Vu la délibération n°2022/05/31/05 du conseil communautaire du 31 mai 2022, autorisant la signature d'un accord-cadre avec montant maximum, ainsi que l'ensemble des marchés subséquents se rapportant à cet accord-cadre, relatif à l'exécution de services de transport d'élèves, avec l'entreprise Autocars MAISONNEUVE, pour le lot n°1 (Elèves d'écoles primaires du territoire de la CCVSCentre, à destination d'un équipement sportif) et le lot n°2 (Elèves relevant du secteur communautaire, à destination d'un collège du territoire de la CCVSCentre).

Vu l'avis favorable de Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive, le 29 juin 2023,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup>:

Un marché subséquent n°3 au lot n°1 est signé, pour notification à l'entreprise Autocars MAISONNEUVE, suivant le planning des cars de l'année scolaire 2023-2024, pour la réalisation d'un service de transport des élèves de 9 écoles primaires (secteur Sud) à destination du **Jardin des Sports** à MONTCEAUX, selon les modalités de l'accord-cadre qui a été notifié à l'entreprise le 08 juin 2022, pour le lot n°1 (Elèves d'écoles primaires du territoire de la CCVSCentre, à destination d'un équipement sportif).

Les prix unitaires appliqués à cette prestation sont détaillés au BPU (Bordereau des Prix unitaires) du Jardin des Sports, année 2023-2024, complété le 28 juillet 2023 (élaboration du MS n°3).

A titre indicatif, le montant annuel estimatif (suivant le DQE de l'année scolaire 2023-2024, avec un arrêt des prestations aux vacances de printemps, soit du 11 septembre 2023 au 12 avril 2024), s'élève à environ 34 735,43 € HT.

Article 2:

L'accord-cadre prévoit que le montant total de l'ensemble marchés subséquents (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum, pour le lot n°1, de 92 000 € HT sur 1 an environ, soit 368 000 € HT sur 4 ans environ.

Le montant cumulé des prestations confiées dans le cadre des marchés subséquents n°1 à n°3 du lot 1, s'élève à ce jour à **77 674,82 € HT** (d'après les estimatifs annuels).

**N°2023/56 – Marché Subséquent n°4 – transport des élèves d'écoles primaires (secteur Nord) à destination du Gymnase à THOISSEY - Lot n°1 (Elèves d'écoles primaires à destination d'un équipement sportif) – Accord cadre relatif au SERVICE DE TRANSPORT D'ELEVES (procédure formalisée)**

Vu la délibération n°2022/05/31/05 du conseil communautaire du 31 mai 2022, autorisant la signature d'un accord-cadre avec montant maximum, ainsi que l'ensemble des marchés subséquents se rapportant à cet accord-cadre, relatif à l'exécution de services de transport d'élèves, avec l'entreprise Autocars MAISONNEUVE, pour le lot n°1 (Elèves d'écoles primaires du territoire de la CCVSCentre, à destination d'un équipement sportif) et le lot n°2 (Elèves relevant du secteur communautaire, à destination d'un collège du territoire de la CCVSCentre).

Vu l'avis favorable de Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive, le 29 juin 2023,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup>:

Un marché subséquent n°4 au lot n°1 est signé, pour notification à l'entreprise Autocars MAISONNEUVE, suivant le planning des cars de l'année scolaire 2023-2024, pour la réalisation d'un service de transport des élèves de 2 écoles primaires (secteur Nord) à destination du **Gymnase à THOISSEY**, selon les modalités de l'accord-cadre qui a été notifié à l'entreprise le 08 juin 2022, pour le lot n°1 (Elèves d'écoles primaires du territoire de la CCVSCentre, à destination d'un équipement sportif).

Les prix unitaires appliqués à cette prestation sont détaillés au BPU (Bordereau des Prix unitaires) du Gymnase à THOISSEY, année 2023-2024, complété le 28 juillet 2023 (élaboration du MS n°4).

A titre indicatif, le montant annuel estimatif (suivant le DQE de l'année scolaire 2023-2024, avec le transport de 1 à 2 écoles suivant les périodes et un arrêt des prestations aux vacances de printemps, soit du 11 septembre 2023 au 12 avril 2024), s'élève à environ 8 548,46 € HT.

Article 2:

L'accord-cadre prévoit que le montant total de l'ensemble marchés subséquents (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum, pour le lot n°1, de 92 000 € HT sur 1 an environ, soit 368 000 € HT sur 4 ans environ.

Le montant cumulé des prestations confiées dans le cadre des marchés subséquents n°1 à n°4 du lot 1, s'élève à ce jour à **86 223,28 € HT** (d'après les estimatifs annuels).

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 29 août 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX